

Lundi 11 janvier 2021, en présence de mon collègue Jean SOL, j'ai rencontré le Président de la Fédération des Chasseurs des Pyrénées-Orientales, Monsieur SANSON, accompagné de messieurs François GARRABE, Michel SALVAT, José SOLA et Philippe SOLES, administrateurs, membres de la commission dégâts et grand gibier.

Cette réunion au sein de la Fédération avait pour objectif de dresser un état des lieux de la chasse dans notre département et plus précisément des dégâts causés sur les cultures et/ou les récoltes agricoles par des espèces de grand gibier, notamment les sangliers.

Au vu de l'augmentation significative des dégâts de sangliers très nombreux et de la difficulté pour certaines fédérations de continuer à payer les indemnités, cette rencontre a permis d'établir un état des lieux en tenant compte de la diversité des situations.

L'objectif était donc d'aborder les différentes pistes envisageables sur cette problématique.

Depuis l'instauration du système d'indemnisation dans les années 70, les indemnités versées aux agriculteurs ont été multipliées par 10 en 45 ans avec un tableau de chasse sanglier multiplié par 20. Les indemnités des dégâts commis aux cultures agricoles dus au sanglier représentent 85% des montants.

Parallèlement, en presque 30 ans, on observe une baisse de 30% du nombre de chasseurs alors que les indemnités durant la même période ont été multipliées par 3 ce qui induit un coût relatif moyen par chasseur français qui lui a été multiplié par 5.

Enfin, plusieurs facteurs externes à la chasse expliquent cette dynamique forte de la population de sanglier. Le réchauffement climatique induit une baisse de mortalité des jeunes en hiver avec la diminution de jours avec de fortes gelées ou de neige.

En France, la progression des dégâts est notable même si les niveaux restent disparates : le Centre et le Nord-Est restent les secteurs avec des indemnités les plus fortes ; Le Sud de la

France n'est pas en reste dans un degré moindre avec des dégâts inconstants.